



Territoires labellisés  
**Rubans du  
développement  
durable**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Paris, le 23 mars 2011

## Lancement des 9<sup>èmes</sup> Rubans du développement durable

### L'appel à candidatures 2011 est ouvert !

Les « Rubans du développement durable » distinguent chaque année des collectivités territoriales qui conduisent des politiques globales, efficaces et concrètes en faveur du développement durable. Cette opération, reconnue comme une référence par les collectivités, est portée depuis 2003 par l'Association des maires de France, l'Association des maires de grandes villes de France, le Comité français pour le développement durable (Comité 21) et Dexia. A ce jour, 33 territoires sont labellisés (en annexe, retour sur la manifestation de remise des Rubans 2010 du 14 décembre au Conseil d'Etat). Les critères de sélection évoluent chaque année pour répondre à la dynamique du développement durable sur les territoires.

En 2011, dans le cadre de la politique globale de développement durable présentée par les collectivités candidates, la mobilisation responsable des ressources humaines, la contractualisation avec les partenaires, la cartographie des actions, l'articulation des politiques publiques, la place du développement humain et le rôle de la communication et de la promotion territoriale figurent parmi les nouvelles directions auxquelles le jury sera particulièrement attentif.

#### **Conditions d'éligibilité :**

- > **Les collectivités territoriales concernées** : communes, départements, régions, structures intercommunales, parcs naturels régionaux.
- > **Les quatre critères clefs pris en compte par le jury** : l'organisation de la politique globale de développement durable, la vision stratégique et les plans d'actions, les actions déjà réalisées (exemplarité, innovation), la communication et la promotion territoriale.

#### **Poser sa candidature sur [www.rubansdudeveloppementdurable.com](http://www.rubansdudeveloppementdurable.com) :**

- retrait des dossiers de candidature à compter du 21 mars 2011
- clôture du dépôt des dossiers de candidature le 2 mai 2011

#### **Contact :**

Axelle Verdier, coordinatrice de l'opération  
[axelle.verdier@rubansdudeveloppementdurable.com](mailto:axelle.verdier@rubansdudeveloppementdurable.com) - 06 07 66 86 62

[www.rubansdudeveloppementdurable.com](http://www.rubansdudeveloppementdurable.com) : source d'info et de contacts pour les collectivités et la presse, le site des Rubans offre toutes les fiches de présentation des collectivités lauréates depuis la création du label.



## Les Rubans du développement durable en bref

### Qui sont les membres du jury ?

Présidé en 2010 par Denis Cheissoux, producteur de l'émission « CO<sub>2</sub> mon amour » sur France Inter, le jury est constitué des experts issus des partenaires des Rubans et d'une personnalité associée issue du monde universitaire, Cyria Emelianoff. Le président d'honneur, Jean-Marie Pelt, président de l'Institut européen d'écologie, accompagne l'opération depuis 2005.

### Quelles sont les spécificités de l'opération ?

#### > La stratégie globale du territoire et les réalisations multisectorielles sont au cœur du dispositif :

l'appréhension globale et multisectorielle du développement durable de toute collectivité candidate, à travers une grille de critères publiée et actualisée chaque année, fait des « Rubans » un label d'excellence pour le secteur local.

> **La méthodologie de sélection allie analyses d'experts et réalités du terrain :** l'instruction des dossiers de candidatures réalisée par le Comité 21 combine l'analyse du dossier du candidat avec un entretien téléphonique auprès du responsable opérationnel de la démarche.

> **Le Ruban est remis en jeu tous les deux ans :** le label est attribué aux collectivités territoriales pour une durée de deux ans. Il peut être renouvelé à la demande de la collectivité précédemment labellisée, si la vitalité de sa démarche est toujours démontrée.

> **Le label est visible sur le territoire :** il est représenté sur un panneau d'entrée de territoire offert au lauréat et par un visuel dans les documents de communication de la collectivité.

### Combien de collectivités locales ont-elles été distinguées depuis la création du label ?

87 collectivités ont été distinguées depuis la création de l'opération. Actuellement, le label « Rubans du développement durable » est en cours de validité pour 33 collectivités territoriales.

Plus d'info sur [www.rubansdudeveloppementdurable.com](http://www.rubansdudeveloppementdurable.com)



### Pourquoi dit-on des Rubans qu'ils sont le « label national de référence des territoires » ?

Co-animée depuis 2003 par l'AMF, l'AMGVF, le Comité 21 et Dexia, l'opération est portée à ce jour par la plupart des acteurs nationaux représentatifs du secteur public local ainsi que par des organismes spécialisés dans le développement durable : l'ADF, l'ACUF, la FMVM, l'APVF, la Fédération des Parcs naturels régionaux, l'Association « Notre village », l'ADELS, le CNFPT, la DATAR, le PNUE et le soutien média d'Environnement magazine.

